

Formation Référent Santé & Sécurité au Travail

Depuis le 31 mars 2022, l'article L 4644-1 du code du travail, rend **obligatoire la formation du salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail**. Le code du travail définit également le cadre réglementaire de cette formation (article L 2315-16 à L 2315-18) et lui fixe sa **durée minimale de 5 jours**.

Public concerné : Salarié Désigné ou Salarié Compétent

Effectifs de la formation : La formation est organisée avec un groupe de 1 à 8 personnes.

Durée de la formation : 5 jours

Prix TTC par stagiaire : à partir de 500 €

Objectifs

- Être capable d'intégrer ses missions de salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels
- Développer efficacement la prévention des risques professionnels dans l'établissement.
- Assister et de conseiller le chef d'établissement dans la mise en œuvre des règles de Santé & Sécurité au Travail
- Être capable de mettre en place, animer et coordonner une démarche globale d'évaluation des risques professionnels avec un document unique (DUER/PAPRiPACT) conforme à la réglementation en vigueur.

Moyens d'animation de la formation

- Apports de connaissances théoriques
- Échanges interactifs avec les stagiaires
- Mises en situations pédagogiques
- Etude de cas pratiques.

Modalités d'évaluation

- Evaluations tout au long de la formation
- Evaluation certificative avec une réalisation de cas pratique.

Encadrement

- Un formateur S&ST
- Un Ingénieurs QSE
- Un Docteur Sécurité et Environnement

Validation de la formation

Les stagiaires ayant suivi l'intégralité de la formation et qui ont suivi avec succès toutes évaluations pratiques reçoivent un **Certificat de Réalisation**.

Programme de la formation Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)

Compétence 1 : Le Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST).

Mission 1 : Identifier le cadre juridique du RS&ST (1)

Directive Européenne, Code du Travail, Circulaire du 9 nov. 2012, Formation 5 jours de la Loi du 2 août 2021.

Mission 2 : Identifier les rôles et missions du RS&ST (2)

Lettre de mission, désignation, moyens matériels et humains.

Compétence 2 : La réglementation Santé & Sécurité au Travail (S&ST).

Mission 3 : Appliquer la réglementation en S&ST.

Le cadre juridique de la prévention des risques, les formations réglementaires, les conséquences en cas de non-respect (FIE, RC Pro. et principe de réparation du dommage)

Mission 4 : Identifier les documents obligatoires.

Les documents soumis à amendes et les autres documents réglementaires.

Mission 5 : Compléter les affichages obligatoires et la signalisation S&ST.

Affichages (Moins de 10, 11 à 49 et plus de 50), Signalisation (R4224-20 à 24, ED 885, ED 6293, Arrêté du 4 nov. 1993).

Compétence 3 : La Prévention des Risques Professionnels (PRP).

Mission 6 : Établir une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Les enjeux (TC et Coûts) et les acteurs de la prévention, l'obligation de moyens renforcée - Arrêt du 25/11/15, Rentabilité

Application des 9PGP. Analyser les indicateurs à disposition (Grilles DIGEST/GPSST et DiagSST.com).

Mission 7 : Interpréter les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Terminologie (AT/MP, Danger/Risque/DGI, 19 Familles de risques), Origines (MAD), Applications sur Planches de risques

Analyse par Méthode de l'arbre des causes, 5M.

Mission 8 : Concevoir un Document Unique (DUEP/PAPRIPACT) issue de l'EvRP.

Les étapes d'une EvRP, la composition d'un groupe de travail, les risques / UT, les cotations et le suivi des mesures.

Compétence 4 : Les missions spécifiques de Référent S&ST.

Mission 9 : Définir l'accueil des nouveaux salariés.

Formation générale à la sécurité, EPI, attestations, tuteur, livret d'accueil.

Mission 10 : Administrer un Registre d'Accidents Bénins.

Intérêts et conditions d'octroi.

Mission 11 : Définir une procédure IQP de vérification des machines.

Initiales avec GDA de l'INRS, Quotidiennes et Périodiques puis infos sur les documents INRS.

Mission 12 : Repérer les plans de prévention de coactivité.

Les circonstances d'un PDP et sa rédaction.

Bilan de la formation

- Questions diverses
- Evaluation à chaud de la formation